

L'HAD-R, qu'est-ce que c'est ?

L'HAD-R est une prise en charge de **réadaptation** coordonnée par le CHU, pilotée par un médecin de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR).

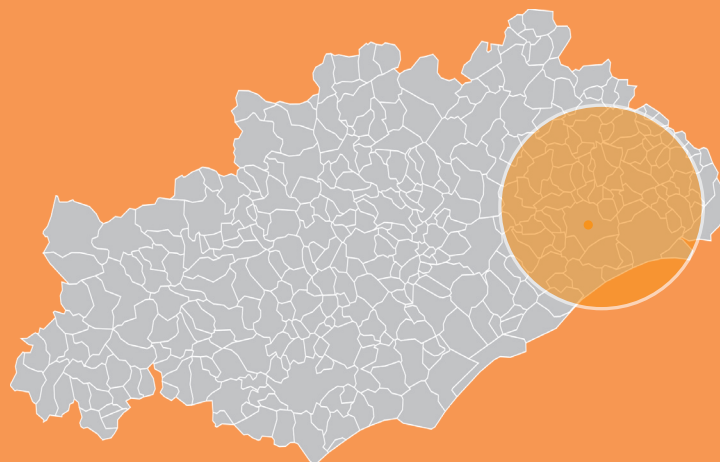
Elle mobilise une **équipe pluridisciplinaire** composée de **professionnels hospitaliers** et **d'intervenants libéraux** selon les besoins du patient.

Cette équipe assure un programme de rééducation personnalisé, réalisé directement au **domicile du patient**, avec des **objectifs précis** : rééducation posthospitalisation ou post-opératoire, prise en charge de l'aggravation d'une pathologie chronique, ou besoins ciblés de rééducation.

La **durée moyenne** de cette prise en charge est de 2 à 6 semaines, adaptée à chaque situation.

L'objectif principal de l'HAD-R est de fournir une **rééducation** plus **intensive** et **spécialisée** au **domicile** dans les situations complexes mais ne nécessitant pas d'hospitalisation de jour ou conventionnelle, et de **faciliter** le **relais hôpital-libéral**.

Zone d'intervention



L'HAD-R de Montpellier, en partenariat avec les acteurs libéraux, s'étend sur une partie du département de l'Hérault dans un rayon de 30km autour du CHU et couvre un peu plus de 89 communes environnantes.



Réalisation Service Communication : 10/25 - E.K.

Livret d'information



Hospitalisation A Domicile de Réadaptation (HAD-R)

CHU de Montpellier
HAD-R Montpellier
80 avenue Augustin Fliche
34295 Montpellier cedex 5

Bureaux : 04 67 33 96 46
Secrétariat : 04 67 33 06 61
had-readapt@chu-montpellier.fr



Pour qui ?

Personnes ayant :



Pathologies neurologiques aiguës et chroniques : AVC, TC, neuro-orthopédie, maladies neurodégénératives...



Pathologies rhumatologiques : Rachis, arthropathies...



Arthropathies dégénératives : Digitale, main, genou...



Désadaptation posturale du sujet âgé



Fractures et post-opératoire d'orthopédie

Equipe pluridisciplinaire

- Médecin MPR
- Ergothérapeutes coordinateurs
- Diététicienne
- Kinésithérapeutes
- Orthophonistes
- Enseignant en activité physique adaptée

Les modalités d'admission



Via le **médecin traitant** ou le **médecin hospitalier/spécialiste**



Via le **formulaire** de demande d'admission de l'HADR à envoyer par mail

Conditions d'éligibilité

- Patient(e) nécessitant une rééducation pluriprofessionnelle
- Stabilité médicale sans traitements médicaux lourds
- Autonomie suffisante pour un retour au domicile avec des passages de professionnels
- Présence d'une personne aidante ou capacité à assurer ses besoins entre les passages
- Localisation dans un rayon de 30 minutes autour du CHU Montpellier

Les modalités d'intervention

La prise en charge en HAD-R comprend un minimum de **5 séances de rééducation par semaine**, dans un projet de **rééducation pluriprofessionnelle** (2 intervenants minimum), établi après les bilans initiaux, et **coordonné par l'équipe HADR du CHU** (ergothérapeutes, médecin MPR).

Nous travaillons en partenariat avec l'**application Domilink**, qui facilite la coordination et le suivi des soins.

Les intervenants libéraux disposent également d'une application dédiée, **Mobisoins**, accessible **sur smartphone**, pour un accès simplifié au dossier patient et à la communication avec l'équipe HAD-R.

